

De : LESAGE Céline

Envoyé : mercredi 6 février 2019 15:33

Objet : Communiqué : Opération Argent de poche, à Ouistreham Riva-Bella

## Communiqué de presse

- Jeunesse -

### La Ville de Ouistreham Riva-Bella lance l'opération « Un petit boulot pour ton argent de poche »

Réception des candidatures dès maintenant,  
1<sup>ers</sup> travaux à compter des vacances de printemps 2019



*Frédérique Chauchard, Maire-Adjointe aux Affaires scolaires et à la Jeunesse  
et Kévin Rioche, animateur de proximité de la Ville coordonnent le dispositif « Argent de poche »*

**L'opération « Un petit boulot pour ton argent de poche » est un dispositif national créé en 2015 par le gouvernement. Elle consiste, en l'échange d'une indemnisation, à confier des tâches à des jeunes âgés de 16 à 17 ans.** La Ville a souhaité mettre en œuvre cette opération sur son territoire en proposant des tâches au sein de ses services, afin de sensibiliser les jeunes au monde du travail et leur faire découvrir le fonctionnement d'une collectivité territoriale et la diversité de ses métiers.

Les conditions

L'opération est destinée aux jeunes qui habitent la commune et les travaux ne peuvent avoir lieu que pendant les vacances scolaires uniquement, à raison de 30 demi-journées par an, en tout et au maximum. Les jeunes doivent être âgés de 16 à 17 ans (jusqu'à la veille de leurs 18 ans) et signer **une charte d'engagement** entre eux, leur représentant légal et la commune. Elle rappelle les obligations principales de ponctualité, de se consacrer pleinement à leur tâche et de respecter les consignes de leur encadrant.

Les petits chantiers concernés

Ainsi, de « **petits chantiers de proximité** » seront confiés aux jeunes, au sein des services **administratifs, techniques, événementiels ou culturels de la commune**. Un recensement est actuellement effectué dans les services et sur volontariat des encadrants et potentiels tuteurs. La

bibliothèque a déjà proposé des travaux d'archivage et la lecture de contes aux enfants. Les services techniques pourront par exemple proposer des travaux de désherbage, de ramassage de feuilles mortes, de peinture, etc. Les demi-journées dureront 3h30, avec 30 minutes de pause obligatoire.

La contrepartie : l'argent de poche

Il s'agit de petits chantiers de proximité exonérés de charges sociales pour l'employeur et non assujettis à l'impôt pour le jeune. On parle donc ici d'une indemnisation et non d'une rémunération, d'un montant de **15 euros par demi-journée effectuée**. A ces fins, **la Ville a souscrit une assurance « Responsabilité civile » liée à cette activité et couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et survenir auprès des tiers.**

Appel à candidatures pour les vacances de printemps et été 2019

Les 30 demi-journées possibles seront cette année réparties entre les vacances de printemps et les vacances d'été, éventuellement sur les vacances d'automne si la totalité des demi-journées possibles n'est pas épuisée. Un 1<sup>er</sup> appel à candidatures est donc dès à présent lancé afin de planifier les travaux pendant les vacances de printemps. Tout jeune répondant aux conditions d'âge et de résidence peut se présenter auprès de l'animateur de proximité de la Ville, Kévin Rioche.

**Informations pratiques pour les jeunes :**

Contactez Kévin Rioche, animateur de proximité de la Ville  
[jeunesse@ville-ouistreham.fr](mailto:jeunesse@ville-ouistreham.fr) / Facebook : kevin ouistreham

**Contacts presse :**

*Frédérique Chauchard, Maire-Adjointe en charge des Affaires scolaires,  
des rythmes scolaires et de la Jeunesse : 02 31 97 73 05*

*Christophe Bachelot, Directeur des Sports et de l'Événementiel : 02 31 97 73 06 / 06 79 52 16 55*

*Céline Lesage, Responsable du service Communication : 02 31 97 73 12*